

NOTES DIVERSES

EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ

A L'INTÉRIEUR DES MINES DE BELGIQUE

[6213 : 622(493)]

Il résulte d'un relevé récent que les charbonnages où des installations électriques à l'intérieur des travaux sont établies ou en projet sont les suivants :

COUCHANT DE MONS

Charbonnage du GRAND HORNU à Hornu.

Demande en instruction d'établir les appareils ci-après :

Puits n° 7 (1^{re} catégorie). Étage de 708 mètres.

1° Une pompeuse électrique pour fouler l'eau à l'étage de 565 mètres ;

2° Deux locomotives pour faire le transport dans les boueux d'entrée d'air.

Puits n° 9 (sans grisou). Étage de 386 mètres.

Un moteur pour actionner un ventilateur devant servir à aérer des travaux de reconnaissance dans le comble nord.

Charbonnage de GHILIN à Ghlin.

Puits de Ghlin (sans grisou).

Demande en instruction d'établir à l'étage de 515 mètres un treuil et une pompe électrique pour une exploitation en vallée.

CENTRE

Charbonnage de STRÉPY-BRACQUEGNIES à Strépy (sans grisou).

La Société est autorisée à faire usage de lampes électriques du système Sussman pour l'éclairage des travaux souterrains.

CHARLEROI

Charbonnage de MONCEAU-FONTAINE à Monceau-sur-Sambre.

Puits n° 10 (2^e catégorie). Transport par câble flottant actionné par un moteur électrique.

Charbonnage d'AMERCEUR à Jumet.

Puits Chaumonceau (2^e catégorie). Traction par locomotive à accumulateurs. — Eclairage de la chambre d'une pompe souterraine.

Charbonnage de COURCELLES-NORD à Courcelles.

Puits n° 3 (sans grisou). — Treuil électrique sur un burquin ou puits intérieur. — Eclairage des envoyages, des écuries et d'une galerie.

Charbonnage de TRIEU-KAISIN à Chatelineau.

Puits n° 6 (2^e catégorie). Treuil électrique sur un défoncement.

Charbonnage de MASSE-DIARBOIS à Ransart.

Puits n° 4 (sans grisou). Treuil électrique sur un puits intérieur.

Charbonnage de NOEL à Gilly.

Puits St. Xavier (1^{re} catégorie). Pompe électrique.

Charbonnage d'AISEAU-PRESLES à Farciennes.

Puits Panama (1^{re} catégorie). Pompe électrique.

LIÈGE

Charbonnage de la CONCORDE à Jemeppe.

Puits des Grands Makets (2^e catégorie). Machine d'épuisement installée à la profondeur de 402 mètres. Eclairage de la chambre.

Charbonnage du HASARD à Micheroux.

Puits de Micheroux (2^e catégorie). Eclairage de la chambre d'une machine d'épuisement souterraine.

Charbonnage de l'EST DE LIÈGE à Beyne-Heusay.

Puits de Homvent (1^{re} catégorie). On se dispose à établir un treuil électrique sur un sous-bure.

Il a été omis l'emploi de l'électricité pour les signaux et le tir des mines.